

# Sommaire des taux des droits d'accise

Modifié, avril 2004

## SPIRITUEUX

Produit	Taux
Spiritueux	11,066 \$ le litre d'alcool éthylique absolu
Spiritueux contenant au plus 7 % d'alcool éthylique absolu	0,2459 \$ le litre de spiritueux
Spiritueux – droit spécial *	0,12 \$ le litre d'alcool éthylique absolu

\* *La Loi de 2001 sur l'accise impose un droit spécial sur les spiritueux qui sont livrés à un utilisateur agréé ou importé par celui-ci.*

## BIÈRE

Produit	Taux
Bière contenant plus de 2,5 % d'alcool éthylique absolu	27,985 \$ l'hectolitre
Bière contenant plus de 1,2 % mais au plus 2,5 % d'alcool éthylique absolu	13,990 \$ l'hectolitre
Bière contenant au plus 1,2 % d'alcool éthylique absolu	2,591 \$ l'hectolitre

## VIN

Produit	Taux
Vin contenant au plus 1,2 % d'alcool éthylique absolu par volume	0,0205 \$ le litre
Vin contenant plus de 1,2 %, mais au plus 7 % d'alcool éthylique absolu par volume	0,2459 \$ le litre
Vin contenant plus de 7 % d'alcool éthylique absolu par volume	0,5122 \$ le litre

*Remarque : Dans le présent document, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.*

**Pour vous servir encore mieux !**  
**More Ways to Serve You!**



Agence du revenu  
du Canada

Canada Revenue  
Agency

## LES PRODUITS DU TABAC –TAUX DU DROIT

### *TOUTES LES PROVINCES ET TERRITOIRES - MARCHÉS DOMESTIQUES RÉGULIERS*

	<b>Droit d'accise</b>	<b>Droit additionnel</b>
<b><i>CIGARETTES</i></b>	0,396255 \$ par quantité de cinq ou fraction de cinq cigarettes	N/A
<b><i>BÂTONNETS DE TABAC</i></b>	0,057983 \$ le bâtonnet	N/A
<b><i>TABAC FABRIQUÉ</i></b> – autre	53,981 \$ le kilogramme	N/A
<b><i>TABAC EN FEUILLES</i></b>	1,572 \$ le kilogramme	N/A
<b><i>CIGARE</i></b>	14,786 \$ le lot de 1 000 cigares	La plus élevée des sommes de 0,065 \$ le cigare ou 65 %*

\* 65% du prix de vente du fabricant canadien ou de la valeur à l'acquitté pour les cigares importés (En réalité, le droit additionnel ne serait pas souvent 0,065 \$ car le taux de 65% serait habituellement le plus élevé.)

### ***CIGARETTES, BÂTONNETS DE TABAC ET AUTRE TABAC FABRIQUÉ***

- pour les boutiques hors taxes, les provisions de bord ou exportation

#### CIGARETTES FABRIQUÉES AU CANADA

<b>À être livrés :</b>	<b>Droit d'accise (par quantité de cinq ou fraction de cinq cigarettes)</b>	<b>Droit spécial (taux par cigarette)</b>
- aux boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger, aux entrepôts de stockage ou à titre de provisions de bord au Canada ou à l'étranger.	0,374875 \$	N/A
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (≤ 1,5 % de la production)	N/A	0,075 \$
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (> 1,5 % de la production)	0,396255 \$	0,095724 \$

**BÂTONNETS DE TABAC FABRIQUÉS AU CANADA**

<b>À être livrés :</b>	<b>Droit d'accise (taux par bâtonnet)</b>	<b>Droit spécial (taux par bâtonnet)</b>
- aux boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger, aux entrepôts de stockage ou à titre de provisions de bord au Canada ou à l'étranger.	0,054983 \$	N/A
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (≤ 1,5 % de la production)	N/A	0,055 \$
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (> 1,5 % de la production)	0,057983 \$	0,042 \$

**AUTRE TABAC FABRIQUÉ AU CANADA**

<b>À être livrés :</b>	<b>Droit d'accise (taux par kilogramme)</b>	<b>Droit spécial (taux par kilogramme)</b>
- aux boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger, aux entrepôts de stockage ou à titre de provisions de bord au Canada ou à l'étranger.	49,983 \$	N/A
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (≤ 1,5 % de la production)	N/A	50,00 \$
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (> 1,5 % de la production)	53,981 \$	46,002 \$

***TABAC FABRIQUÉ IMPORTÉ***

(exigible au moment de la livraison à une boutique hors taxes au Canada)

<b>Catégorie de produit</b>	<b>Droit d'accise</b>	<b>Droit spécial</b>
Cigarettes	N/A	0,075 \$ la cigarette
Bâtonnets de tabac	N/A	0,055 \$ le bâtonnet
Autre tabac fabriqué (excluant les cigares)	N/A	0,05 \$ le gramme

***PRODUITS DU TABAC CANADIEN ET ÉTRANGER NON ESTAMPILLÉS, IMPORTÉS EN TANT QUE  
« TABAC DU VOYAGEUR »***

<b>Catégorie de produit</b>	<b>Droit d'accise</b>	<b>Droit spécial</b>
Cigarettes	N/A	0,075 \$ la cigarette
Bâtonnets de tabac	N/A	0,055 \$ le bâtonnet
Autre tabac fabriqué (excluant les cigares)	N/A	0,05 \$ le gramme